

Délibération N° 2023.12.010

OBJET : SEASY-ASS – DECISION MODIFICATIVE N°1 / 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal à Longvilliers, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier BICENKO Katherine BOURGY Marc CHANCLUD Maurice COQUELLE Daniel (pouvoir de LELARGE Alain) DRAPIER Valère GATINEAU Christian GODEAU Hervé JEGAT Joëlle KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PORTHAULT Jérôme PRUVOST Pascal SAISY Hugues TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José SARRAZIN Fabrice	X X	X X	X X
GARANCIERE-EN-BEAUCE				
	TOTAUX	22 (2 pouvoirs)	22 (2 pouvoirs)	21 (2 pouvoirs)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Jacques TROGER ; Isabelle COPETTI ; Ghislaine COURTE ; Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE.

Madame Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	05/12/2023
Nombre de délégués en exercice	32
Nombre de délégués prenant part au vote	21
	Pour 23
	Contre -
	Abstentions -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif et le budget supplémentaire 2023 du service assainissement ;

VU le projet de décision modificative n°1/2023 du service Assainissement ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits nécessaires aux dotations aux amortissements et aux remboursements des emprunts ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1/2023 du service Assainissement qui s'établit de la façon suivante :

- Section d'exploitation -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
042	Opération d'ordre entre sections	30.000 €	70	Vente produits	20.000 €
			042	Opération d'ordre entre sections	10.000 €
	TOTAL	30.000 €		TOTAL	30.000 €

- Section d'investissement -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
040	Opération d'ordre entre section	10.000 €	040	Opération d'ordre entre section	30.000 €
16	Emprunts et dettes	6.000 €			
27	Titres immobilisés	14.000 €			
	TOTAL	30.000 €		TOTAL	30.000 €

Fait à Ablis, le 13 Décembre 2023

Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU